



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

Séance de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre tenue le
14 juin 2023, à 18 h 30, au Complexe environnemental de la Régie
intermunicipale des déchets de la Lièvre située au 1064, rue Industrielle,
Mont-Laurier.

Étaient présents et formaient quorum :

M. Jean Gascon, président	Mun. de Lac-Saint-Paul
M. Marc Champagne	Mun. de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles
M. Ghislain Collin	Mun. de Notre-Dame-de-Pontmain
M. René de la Sablonnière	Mun. de Chute-Saint-Philippe
Mme Mélanie Grenier	Mun. de Kiamika
M. Normand Latreille	Ville de Mont-Laurier
M. Éric Lévesque	Mun. de Mont-Saint-Michel
M. Pierre Raïche	Mun. de Lac-du-Cerf
Mme Sylvie Roussel	Mun. Notre-Dame-du-Laus
Mme Diane Sirard	Mun. de Ferme-Neuve

Étaient absentes :

M. Michel Daigle	Mun. Sainte-Anne-du-Lac
M. Serge Piché	Mun. de Lac-des-Écorces

Assistent également à la séance, M. Jimmy Brisebois, directeur général et greffier-trésorier et Mme Mariève Garceau, agente de communication, qui agit à titre de secrétaire de la séance.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

M. Jean Gascon, président, ouvre la rencontre, il est 19 h 35.

23-06-4116

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 14 JUIN 2023

Il est proposé par M. Marc Champagne et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour du 14 juin 2023 en ajoutant le point suivant :

8.7 Plastiques agricoles

ADOPTÉE à l'unanimité

23-06-4117

ADOPTION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 7 JUIN 2023

Il est proposé par Mme Sylvie Roussel et résolu à l'unanimité d'adopter le compte rendu et les recommandations du comité exécutif du 7 juin 2023 comme déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

23-06-4118

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 MAI 2023

Il est proposé par Mme Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 10 mai 2023 comme déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

23-06-4119

RELEVÉ DES COMPTES FOURNISSEURS AU 31 MAI 2023

Il est proposé par M. Éric Lévesque et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des comptes fournisseurs, en date du 31 mai 2023, totalisant une somme de 418 485,30 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité

23-06-4120

RELEVÉ DES PAIEMENTS AU 31 MAI 2023

Il est proposé par Mme Diane Sirard et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des paiements, en date du 31 mai 2023, totalisant une somme de 505 746,53 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité

CORRESPONDANCE ET REVUE DE PRESSE

MRC d'Antoine-Labelle

Nomination de Mme Emmanuelle Marcil à titre de représentante de la MRC d'Antoine-Labelle sur le comité de vigilance de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre.

ADMINISTRATION

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

16 mai 2023 : Éco-Entreprise Québec
Webinaire

17 mai 2023 : Zone emploi
Rencontre concernant le projet de recyclerie

31 mai 2023 : Rencontre avec les intervenants sur le projet d'agrandissement du LET concernant les réponses aux questions sur l'étude d'impact

6 juin 2023 : CFER du Sommet
Conseil d'administration

11 juin 2023 MELCCFP
Rencontre avec les intervenants sur le projet d'agrandissement du LET concernant les réponses aux questions sur l'étude d'impact

TRAVAUX SUR LE SITE

- Distribution du compost mature aux municipalités : 300 Tm
- Compost mature tamisé : 700 Tm
- Début du ramassage des matériaux secs pour la recyclerie de Zone emploi
- Tri des encombrants



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

23-06-4121

AJUSTEMENT — CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL — CADRE

ATTENDU le mandat donné, le 12 décembre 2022, par le conseil d'administration aux membres du comité exécutif pour procéder aux négociations des conditions de travail des employés en 2023 (résolution # 22 — 12 — 4071) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sylvie Roussel et résolu à la majorité d'accepter les ajustements aux conditions de travail du personnel-cadre, comme déposé.

Représentants ayant voté contre la résolution
Mme Diane Sirard
M. René de la Sablonnière

ADOPTÉE à la majorité

23-06-4122

TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES — RENOUELEMENT

ATTENDU que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre récupère les matières recyclables ;

ATTENDU le présent contrat, avec SM Express, pour le transport des matières recyclables vers le centre de tri de Tricentris, à Gatineau ;

ATTENDU que le présent contrat offre deux années d'option ;

ATTENDU que SM Express veut continuer le transport des matières récupérables provenant de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre, et ce, comme indiqué dans leur correspondance du 18 mai 2023 ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 7 juin 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René de la Sablonnière et résolu à l'unanimité que la Régie accorde l'option de renouvellement pour l'année 2024, prévue au contrat, pour le transport des matières recyclables, à SM Express, et ce, à partir du 1er janvier 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

23-06-4123

PERSONNEL — REMPLACEMENT D'UN CONGÉ DE MALADIE

ATTENDU le congé de maladie de l'employé #7 ;

ATTENDU les besoins de la Régie pour ledit remplacement ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 7 juin 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Diane Sirard et résolu à l'unanimité d'engager M. Michel Pauzé pour le remplacement du congé de maladie de l'employé #7, selon les besoins de la Régie et les conditions en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité

23-06-4124

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 962 300 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 21 JUIN 2023

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre souhaite emprunter par billets pour un montant total de 962 300 \$ qui sera réalisé le 21 juin 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
60	962 300 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 60, la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

Il est proposé par M. Pierre Raïche et résolu à l'unanimité

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 21 juin 2023 ;
2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 21 juin et le 21 décembre de chaque année ;
3. Les billets seront signés par le président, M. Jean Gascon, et le directeur général et greffier-trésorier, M. Jimmy Brisebois ou la directrice générale adjointe, Mme Carole Boudrias ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024	45 300 \$	
2025	47 400 \$	
2026	49 700 \$	
2027	52 100 \$	
2028	54 600 \$	(à payer en 2028)
2028	713 200 \$	(à renouveler)

QUE

en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 60 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 21 juin 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû de l'emprunt.

ADOPTÉE à l'unanimité

23-06-4125

SOUSSION POUR ÉMISSION D'OBLIGATION

Date d'ouverture :	14 juin 2023
Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h
Échéance moyenne :	4 ans et 6 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec
Montant :	962 300 \$
Date d'émission :	21 juin 2023

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres et d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 21 juin 2023, au montant de 962 300 \$;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois (3) soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou de l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27-.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

BANQUE ROYALE DU CANADA		
PRIX	POURCENTAGE	ÉCHÉANCE
45 300 \$	5.32000 %	2024
47 400 \$	5.32000 %	2025
49 700 \$	5.32000 %	2026
52 100 \$	5.32000 %	2027
767 800 \$	5.32000 %	2028
Prix : 100,000 00	Coût réel : 5,320 00 %	



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

CAISSE DESJARDINS DU CŒUR DES HAUTES-LAURENTIDES		
PRIX	POURCENTAGE	ÉCHÉANCE
45 300 \$	5.33000 %	2024
47 400 \$	5.33000 %	2025
49 700 \$	5.33000 %	2026
52 100 \$	5.33000 %	2027
767 800 \$	5.33000 %	2028
Prix : 100,000 00	Coût réel : 5,330 00 %	

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.		
PRIX	POURCENTAGE	ÉCHÉANCE
45 300 \$	5.60000 %	2024
47 400 \$	5.30000 %	2025
49 700 \$	5.05000 %	2026
52 100 \$	4.95000 %	2027
767 800 \$	4.95000 %	2028
Prix : 98,472 00	Coût réel : 5,358 00 %	

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse :

Il est proposé par Mme Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit :

QUE la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 21 juin 2023, au montant de 962 300 \$, effectué en vertu du règlement d'emprunt no.60. Ces billets sont émis au prix de 100,000 00 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale des billets, échéant en série de cinq (5) ans.

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

QUE le président, M. Jean Gascon, le directeur général greffier-trésorier, M. Jimmy Brisebois ou la directrice générale adjointe, Mme Carole Boudrias, à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

23-06-4126

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

RÉPARATION — BROYEUR

ATTENDU que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre broie les matériaux secs ;

ATTENDU que la Régie doit réparer le « shaft » à béton pour le broyeur ;

ATTENDU que le coût d'achat d'un nouveau « shaft » est de 38 688 \$ (avant taxes) ;

ATTENDU les soumissions suivantes pour l'achat des pièces et la réparation du broyeur, et qui vont comme suit :

Description	Entreprise	Prix (avant taxes)
Pièces	Powertech	18 782 \$
Réparations	Atelier d'usinage Mont-Laurier	11 100 \$
	Usinage JPG	12 420 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René de la Sablonnière et résolu à l'unanimité que la Régie procède à l'achat des pièces, chez Powertech, pour une somme totale de 18 782 \$ (avant taxes) et qu'elle accorde le contrat pour la réparation des pièces à Atelier d'usinage Mont-Laurier, pour une somme totale de 11 100 \$ (avant taxes). La somme totale dépensée pour ce projet est de 29 892 \$ (avant taxes).

Cette dépense sera payée par le compte 50 300 — redevance à l'enfouissement.

ADOPTÉE à l'unanimité

23-06-4127

PLASTIQUES AGRICOLES

ATTENDU que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre offre une collecte en porte-à-porte de plastique d'ensilage de ballots de foin, à 75 agriculteurs de ses municipalités membres, et ce, depuis 2018 ;

ATTENDU que, selon le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), les plastiques d'ensilage de ballots de foin seront maintenant sous le principe de responsabilité élargie des producteurs (REP) ;

ATTENDU qu'à partir du 1er juillet 2023, la Régie ne sera plus responsable de la gestion et la récupération de plastique d'ensilage de ballots de foin ;

ATTENDU que le MELCCFP n'a toujours pas nommé d'organisme de gestion reconnu afin d'effectuer la gestion de la récupération et de la valorisation des plastiques agricoles ;

ATTENDU que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre ne peut effectuer sa propre collecte, car, selon le MELCCFP, aucun réseau parallèle ne peut être établi sous peine d'amende sévère (pouvant aller jusqu'à 1 500 000 \$) ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

ATTENDU qu'en date du 7 juin 2023, la Régie a envoyé une correspondance au MELCCFP concernant la possibilité de continuer la collecte en porte-à-porte du plastique d'ensilage de ballots de foins, sans pénalité, et afin d'éviter un bris de service à nos agriculteurs ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 7 juin 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lévesque et résolu à l'unanimité d'appuyer la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre dans ses démarches auprès du MELCCFP en ce qui concerne la poursuite des collectes de plastique d'ensilage de ballots de foin, et ce, au-delà du 1^{er} juillet 2023.

De plus, la Régie demande à ce que les dépenses reliées aux collectes de plastique s'ensilage de ballots de foin soient admissible au Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables, et ce, jusqu'au 31 décembre 2023.

ADOPTÉE à l'unanimité

COMMUNICATION

RAPPORT – AGENTE DE COMMUNICATION

Chroniques environnementales à CFLO FM terminées pour la saison estivale

Continuité des articles dans le journal l'Info de la Lièvre.

11 mai 2023 : Visite des installations du CHSLD Sainte-Anne en prévision de l'instauration du compostage

13 mai 2023 : Journée de l'environnement — Chute-Saint-Philippe

19 mai 2023 : Journée de l'arbre — MRC d'Antoine-Labelle

24 mai 2023 : Visite des installations du restaurant Lémarettes en prévision de l'instauration du compostage

15 juin 2023 : Rencontre à la polyvalente Saint-Joseph dans le cadre du projet de recyclage des vapeuses.

ACHALANDAGE

Présentation de l'achalandage de l'écocentre en mai 2023 comparativement à mai 2021 et 2022.

Description	Mai 2021	Mai 2022	Mai 2023
Nombre de personnes	1 656	1 936	2 293
Augmentation comparativement à 2021 (en chiffre)	---	357	637
Augmentation comparativement à 2021 (en pourcentage)	---	18 %	38 %

DÉPLIANT — CRD

Présentation du dépliant informatif concernant la disposition des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) à l'écocentre.

Chaque municipalité recevra ledit dépliant et la Régie demande à ce que le dépliant soit remis lors de l'émission des permis de construction.



No de résolution
ou annotation

23-06-4128

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

PROJET AMÉLIORATION AU RECYCLAGE — TRICENTRIS

ATTENDU le poste d'inspecteur de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre ;

ATTENDU que Tricentris offre des subventions dans le cadre de son programme Amélioration au recyclage, et ce, pour une somme de 0,50 \$/habitant ;

ATTENDU que Tricentris financera le projet pour une somme totale de 13 939 \$ [selon le décret de population 2023 du ministère des Affaires municipales : 27 878 habitants] ;

ATTENDU que l'inspecteur de la Régie travaillera 28 h/semaine sur une période de dix [10] semaines ;

ATTENDU que le rôle de l'inspecteur sera de vérifier la qualité des matières recyclables dans les campings, pourvoies et pour les villégiateurs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc Champagne et résolu à l'unanimité de déposer une demande de subvention au programme amélioration au recyclage, pour une somme totale de 20 120 \$ et que l'excédent des frais soient payés par le Régie.

Description :

Inspecteur :	8 400 \$
Frais de déplacement :	5 300 \$
Publicités :	+ 1 500 \$
TOTAL	15 200 \$

ADOPTÉE à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, le président lève la séance, il est 20 h 30.

M. Jean Gascon
président

M. Jimmy Brisebois
directeur général et greffier-trésorier

Je, Jean Gascon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean Gascon, président